

**SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

Nombre de conseillers : 04  
En exercice : 04  
Présents : 04  
A délibéré : 04  
Convocation du :  
21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre à dix-sept heures, le conseil syndical de Vieilley/Mérey-Vieilley s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur *Damien LIARD*.

Etaient présents Mrs Philippe PERNOT, Jean LAMIRAL, Franck RACLOT, Damien LIARD.

Secrétaire de séance :  
**Franck RACLOT**

Absent non excusé : Néant

Affichée le 29 octobre 2024  
Reçue en préfecture et  
Certifiée exécutoire le 29 octobre 2024

**ORDRE DU JOUR :**

Validation de la réunion de la commission du 19 septembre 2024.

**1- Information concernant l'arrêté préfectoral validant les statuts du SYNDICAT :**

Le président informe les membres du comité syndical de la validation par la Préfecture du Doubs, des nouveaux statuts du « syndicat des biens paroissiaux indivis de VIEILLEY et MEREY-VIEILLEY ». Arrêté préfectoral N° 25 2024 09 30 00003 en date du 30/09/2024.

**2- Présentation du projet d'aménagement des allées du cimetière (phase 2) :**

Le président présente au comité syndical le projet des travaux d'aménagement des allées du cimetière. Il s'agit de terminer l'aménagement des allées du secteur 3 et de l'allée centrale, par l'installation d'un support en nid d'abeille recouvert de gravillons, hormis l'allée N° 3 qui sera végétalisée. Le coût estimatif des travaux est de 10.140 € HT.

**3- Présentation des devis concernant le projet de travaux et choix du devis retenu :**

Le président informe qu'il a consulté 4 entreprises, dont 2 n'ont pas répondu. Les 2 devis présentés indiquent un montant de 26105 € HT et le second 10.140 € HT. Le comité retient le devis du CDEI pour un montant de 10.140 € HT.  
**Devis approuvé à l'unanimité.**

**4- Présentation et délibération sur le plan de financement :**

Suite au devis retenu, le président propose le plan de financement suivant :

- Fonds propres : 8.112 €
- Dotation DETR : 2.028 €
- Total : 10.140 € HT

**Plan de financement approuvé à l'unanimité.**

**5- Délibération autorisant le Président à déposer une demande de DETR :**

Le Président expose que le projet d'aménagement des allées du cimetière (phase 2), soit 10.140 € HT et TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 10.140 € HT.
- approuve le plan de financement exposé.
- autorise le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

**Décision votée à l'unanimité.**

**6- Délibération sur l'attribution de l'indemnité du Président du syndicat Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT :**

Suite à la modification des statuts de la commission, transformée en « syndicat des biens paroissiaux indivis de VIEILLEY et MEREY-VIEILLEY », les indemnités de fonction du Président doivent être validées par le comité syndical.

Le pourcentage des indemnités de fonction calculées sur l'IBTFP pour une population de 500 à 999 habitants est de 6,69 % soit 274,99 € bruts mensuels.

Compte tenu d'un budget restreint du syndicat, le président propose au comité de retenir la taux de **3,5 % de l'IBTFP, soit 143,87 € brut mensuels, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.**

**Indemnités votées à 3 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50

Signature des membres présents.

Philippe PERNOT



Jean LAMIRAL



Franck RACLOT



Damien LIARD

